



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 octobre 2013

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 09-1 - ENVIRONNEMENT  
- NATURA 2000 - ELABORATION  
DU DOCOB - PROROGATION DES  
FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2741/13**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **11/10/13**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **11 OCT. 2013**

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

  
A. CLAVERIE,

Le vendredi 4 octobre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jacques GENTE  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET  
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Francis PERUGINI  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** M. Jean-Pierre GONZALEZ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 25 juin 2010, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Ville d'Antibes en tant qu'opérateur de la zone NATURA 2000 - Baie et Cap d'Antibes- Iles de Lérins.

En tant qu'opérateur, la Ville doit veiller à la réalisation d'un Document d'Objectifs appelé DOCOB, ayant pour but d'établir, en concertation, un plan de gestion établi d'après des données scientifiques naturalistes permettant d'appréhender la réalité de ladite zone NATURA 2000.

Ce projet financé par l'Etat et l'Union Européenne a été formalisé par la signature d'une convention fixant les engagements de la Ville, les moyens qu'elle met à disposition afin de mener à bien la confection du DOCOB et les contreparties financières à la charge des partenaires.

Sur le fondement de cette convention, la Ville a procédé au recrutement d'un chargé de mission pour toute la durée du programme. Recruté sur le fondement d'une délibération du 26 novembre 2010 qui a créé un emploi de chargé de mission non titulaire et d'une délibération du 18 janvier 2013 ayant prorogé cet emploi, l'ingénieur est chargé de piloter l'ensemble du dispositif Natura 2000, et notamment de rédiger le DOCOB.

Par ailleurs, en raison de leur complexité technique, certaines opérations n'ont pu être menées à leur terme dans les délais initiaux. D'autre part, une démission imprévue pour raisons personnelles du chargé de mission oblige l'Administration à procéder à son remplacement et, dans l'intervalle, a conduit à la suspension provisoire de l'activité d'opérateur. Ainsi, la mission assignée à la Ville en sa qualité qu'opérateur doit s'étendre au delà de la durée prévisionnelle de 30 mois.

Il convient de ce fait de prolonger la mission de la Ville en tant qu'opérateur jusqu'à l'achèvement du DOCOB en cours et par conséquent, l'emploi de chargé de mission, lié à la confection du DOCOB. Le chargé de mission recruté par la Ville pourra ainsi être maintenu en fonction jusqu'à l'achèvement effectif de la mission d'opérateur.

L'élaboration du DOCOB devant être a priori rendu fin 2013, le coût de cette prorogation s'élèverait à 9 385,07 Euros pour les 4 mois de missions supplémentaires.

La mission de la Ville en tant qu'opérateur s'achèvera avec la rédaction du DOCOB. La Ville pourra alors intervenir en qualité d'animateur du site dans le cadre de nouveaux accords de partenariat à conclure avec l'Etat.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

- **AUTORISE** la prorogation de l'emploi de chargé de mission NATURA 2000 créé par les délibérations du 26 novembre 2010 et du 18 janvier 2013 jusqu'à l'achèvement du DOCOB.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

09-1 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - ELABORATION DU DOCOB - PROROGATION DES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.09-1 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - ELABORATION DU DOCOB - PROROGATION DES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION -

**Date de transmission de l'acte :** 11/10/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/10/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2741-13 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131004-DCM2741-13-DE

**Date de décision :** 04/10/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes